

**Information presse**  
**Mardi 17 mai 2022**

## Signature de la convention Ile-de-France entre l'Opco EP et l'Agefiph

L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) en Ile-de-France a signé avec l'Agefiph Ile-de-France (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) une convention de partenariat, dans le prolongement de la convention-cadre qui lie ces organismes au niveau national.

**Cette convention régionale a pour ambition** de formaliser le partenariat entre l'Opco EP et l'Agefiph sur le territoire francilien pour la période 2022/2023, afin de :

- **Renforcer l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels** des personnes en situation de handicap.
- **Amplifier la mobilisation des entreprises et des branches professionnelles** afin d'améliorer leur réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

**Pour répondre aux ambitions de cette convention**, 3 objectifs opérationnels seront déclinés :

- Développer l'alternance et faciliter les transitions professionnelles des salariés en situation de handicap.
- Informer, sensibiliser, outiller et accompagner les entreprises adhérentes à l'Opco EP et les branches professionnelles sur le sujet emploi / handicap
- Professionnaliser les acteurs externes et internes : organismes de formation / CFA liés à la branche, conseillers de l'Opco EP

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, l'Opco EP et l'Agefiph Ile-de-France mettent en synergie leurs expertises et leurs moyens afin de :

- **Renforcer** l'articulation entre leurs offres de services respectives
- **Contribuer** à de meilleurs « maillages » et dynamiques de collaboration entre les deux réseaux
- **Apporter** des solutions en matière de formation au bénéfice des personnes en situation de handicap, salariés et demandeurs d'emploi.

Monsieur Yannick Perret, Délégué Régional Opco EP en Ile-de-France :

*« La signature de cette convention, s'inscrit dans la complémentarité de « l'accord cadre de partenariat national » entre nos 2 organisations (2021-2024), mais également dans le cadre du Plan d'Action Régional construit par la Commission Paritaire Régionale de l'Opco EP en Ile de France en réponse notamment aux besoins identifiés auprès des entreprises de notre territoire et relevant des 53 branches adhérentes.*

*La typologie des entreprises de notre champ doit nous amener à faire preuve de réactivité et d'imagination en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. »*

Monsieur Lahouari Merabti, Délégué Régional Agefiph Île-de-France :

*« Je me réjouis de la signature de cette convention régionale, qui acte un partenariat opérationnel entre nos deux structures.*

*Notre ambition commune est d'appuyer au quotidien les adhérents de l'OPCO dans leurs actions pour inclure le handicap et d'amplifier la formation des personnes en situation de handicap dans une logique « zéro sans solution ». Nous prévoyons également d'outiller et de professionnaliser l'écosystème de l'OPCO EP, ainsi que ses équipes.*

*Cette convention sera déployée dans un souci constant d'innovation et d'adaptation au contexte économique, en faisant preuve d'agilité. »*

### À propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

**Directeur général : Arnaud Muret**

### À propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a financé plus de 156 000 aides et services.

**Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agéfiph](https://twitter.com/Agéfiph)**

#### **Contacts presse :**

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication Opco EP – [astrid.chenard@opcoep.fr](mailto:astrid.chenard@opcoep.fr)

Maya MEDDED – 06 68 38 03 24 – Attachée de presse – [maya@diffusis.com](mailto:maya@diffusis.com)

Julien VIAUD – 0800 11 10 09 - Référent communication Agefiph Ile-de-France  
[ile-defrance@agefiph.asso.fr](mailto:ile-defrance@agefiph.asso.fr)